



Espace propriétaire

Réviser un loyer (IRL, ILC, ICC)

Saisir l'indice publié par l'INSEE, puis appliquer la révision annuelle sur le bail.

P15 · Procédure pas à pas

POUR QUI

- Le propriétaire dont le bail prévoit une révision annuelle du loyer.

CE QUE VOUS OBTENEZ

- Un loyer révisé sur le bail : les loyers générés ensuite reprennent le nouveau montant.

À PRÉVOIR

- Durée : 10 minutes
- Un bail avec un indice de révision (procédure P09)
- L'indice du bail et celui de la même période un an plus tard, tels que publiés par l'INSEE

Les étapes

- 1 Ouvrez Indices/révisions
- 2 Ajoutez l'indice publié
- 3 Ouvrez le bail
- 4 Appliquez la révision

1 Ouvrez Indices/révisions

Dans le menu de gauche, cliquez sur **Indices/révisions**. L'encadré rappelle la méthode en trois temps. Si l'entrée n'est pas dans votre menu, elle se réaffiche depuis **Personnaliser le menu**.

Indices de révision

2 indice(s) saisi(s) par vous.

1

Ajouter un indice

2

Comment un indice révisé un loyer

1. Ajoutez ici l'indice inscrit au bail et celui de la même période un an plus tard, tels que publiés par l'INSEE.
2. Sur la fiche du bail, carte « Révisions de loyer », comparez ces deux indices et choisissez la date de prise d'effet (la date anniversaire du bail est proposée par défaut).
3. À cette date, le loyer hors charges du bail est porté au montant révisé : les loyers générés ensuite reprennent ce montant.

Type	Période	Valeur	Provenance	Publié le	Actions
------	---------	--------	------------	-----------	---------

1 Le bouton **Ajouter un indice**.

2 La **méthode**.

2 Ajoutez l'indice publié

Cliquez sur **Ajouter un indice** et saisissez le **type** (IRL, ILC, ICC), la **période** (par exemple T2 2026), la **valeur** et la **date de publication**. Ajoutez l'indice du bail et celui de la même période un an plus tard.

Ajouter un indice

1

Type

IRL (habitation)

2

Période (ex. : T2 2026)

T3 2026

3

Valeur

145.12

4

Date de publication

mm/dd/yyyy

Source

INSEE

1 Le **type** d'indice.

2 La **période**.

3 La **valeur**.

4 La **date de publication**.

3 Ouvrez le bail

Dans l'onglet **Baux**, ouvrez le bail. La carte **Révisions de loyer** indique le loyer hors charges actuel et les révisions déjà appliquées.

Révisions de loyer

1

+ Appliquer une révision

Aucune révision appliquée. Le loyer hors charges reste à 1240,00 €.

Contrat de bail

1 Appliquer une révision.

4 Appliquez la révision

Cliquez sur **Appliquer une révision**. Comparez les deux indices et choisissez la date de prise d'effet : l'anniversaire du bail est proposé par défaut. À cette date, le loyer hors charges du bail est porté au montant révisé et les loyers générés ensuite reprennent ce montant.

Envoyer Ce fil n'est pas un canal d'envoi : un congé ou une mise en demeure se donnent par Courriers.

1

Révisions de loyer

Appliquer une révision ×

Indice de référence (celui inscrit au bail)

Nouvel indice

Choisir un indice ▼

Choisir un indice ▼

Date de prise d'effet

03/01/2027 📅

La date anniversaire du bail est proposée par défaut. Le loyer révisé s'applique aux loyers dont la période commence à partir de cette date.

Nouveau loyer = loyer actuel (1240,00 €) × (nouvel indice / indice de référence). Choisissez les deux indices pour voir le montant révisé.

Appliquer la révision

Aucune révision appliquée. Le loyer hors charges reste à 1240,00 €.

1 La carte **Révisions de loyer**.

BON À SAVOIR

La révision doit être demandée dans l'année qui suit la date prévue au bail. IMMO-O la signale en retard dans le calendrier de l'onglet Conformité.

Et ensuite

- Lire le calendrier réglementaire (procédure P20).